

LES ÉTUDES SUR LE RENSEIGNEMENT EN FRANCE

Généalogie, structuration et propositions

Jean-Vincent HOLEINDRE

*Professeur de science politique à l'Université Paris II,
directeur scientifique de l'IRSEM*

Benjamin OUDET

*Doctorant en science politique,
chargé d'enseignement à l'Université de Poitiers et à Sciences Po*

RÉSUMÉ

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, on observe une triple légitimation du renseignement en France : par le contexte international, à travers les défis sécuritaires contemporains comme le terrorisme, la criminalité organisée, les manipulations de l'information ; par la réorientation des politiques publiques (débouchant notamment sur la loi Renseignement du 24 juillet 2015) ; et par l'évolution des perceptions au sein des populations, touchées par le phénomène terroriste. Ce contexte peut favoriser le développement des études sur le renseignement, qui ont peiné jusque-là à s'imposer en France. Le sujet suscite en effet un nombre croissant de travaux en sciences humaines et sociales, principalement en histoire, en droit et en science politique.

Cette note fait le point sur les études sur le renseignement en France, sans prétendre établir une cartographie exhaustive du champ. Elle s'organise selon trois axes : tout d'abord, une brève généalogie des études sur le renseignement sera proposée selon une perspective comparée entre le monde anglo-américain et la France. Puis quelques données sur la structuration du champ (publications, thèses, réseaux de recherche, internationalisation) seront présentées. Enfin, nous formulons dix propositions pour le développement des études sur le renseignement, notamment en matière d'enseignements, d'habilitations accordées aux chercheurs ou encore la création d'une revue spécialisée. Nous plaçons également pour un rapprochement entre universitaires et praticiens effectué dans le strict respect de l'indépendance des sphères et dans le souci de la compréhension mutuelle. Le rôle de l'État et des pouvoirs publics est à cet égard fondamental pour donner l'impulsion et encadrer ce rapprochement.

SOMMAIRE

Introduction	2
Généalogie. Éléments de comparaison transatlantique	3
Structuration du champ : publications, thèses, réseaux de recherche et internationalisation	6
Dix propositions pour dynamiser les études sur le renseignement	13

INTRODUCTION¹

Le rôle politique et social du renseignement s'est renforcé en France depuis une dizaine d'années. Cela tient à plusieurs facteurs : tout d'abord, l'évolution du contexte stratégique depuis les attaques du 11 septembre 2001 (plus encore depuis les attentats sur le sol français en 2015 et 2016), qui a vu le renseignement occuper un rôle majeur dans les conflits où la France est impliquée, notamment dans la lutte antiterroriste ; ensuite, la prise en compte de ces défis sécuritaires par les doctrines stratégiques, comme en témoignent notamment le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008, qui reconnaît la place centrale de la fonction « connaissance et anticipation² », et la *Revue stratégique* de 2017 ; enfin, le changement de perception, au sein de l'opinion publique, vis-à-vis des métiers du renseignement, que l'on peut mesurer par exemple à travers le succès de la série *Le Bureau des légendes* diffusée sur Canal+.

On observe ainsi une **triple légitimation du renseignement en France** : 1) *par le contexte international*, à travers les défis sécuritaires contemporains comme le terrorisme, la prolifération, la criminalité organisée, les manipulations de l'information ; 2) *par la réorientation des politiques publiques* (débouchant notamment sur la loi Renseignement du 24 juillet 2015 et la création de postes au sein des différents services) ; 3) *par l'évolution des perceptions* au sein des populations, touchées directement par le phénomène terroriste.

Ces changements incitent à reconsidérer, par ricochet, la place des études sur le renseignement comme objet de recherche scientifique dans le paysage français. Cette note voudrait contribuer à une réflexion collective sur ce sujet. Une question nous servira de « fil rouge » : comment organiser le dialogue entre universitaires et praticiens du renseignement ? Les études sur le renseignement doivent-elles être considérées comme des recherches *policy-oriented* venant en appui de l'action des services de renseignement ou doivent-elles d'abord répondre à la vocation scientifique d'explication et de compréhension, au-delà de toute prescription³ ? Cette question fut au cœur de la constitution des études sur le renseignement dans le monde anglo-américain, et elle fait l'objet de débats en France, comme en témoignent les controverses récentes autour de l'accord entre le CNRS et la Direction du renseignement militaire⁴.

La position que nous développons est la suivante : les deux mondes ne peuvent à la fois s'ignorer et se confondre. Ils ne peuvent s'ignorer : d'un côté, les chercheurs travaillant sur le renseignement ne peuvent enquêter sans un contact nourri avec leur terrain, donc un échange avec les professionnels du secteur est indispensable ; d'un autre côté, les professionnels du renseignement ont tout à gagner à opérer un décentrement réflexif et universitaire sur leur pratique. Pour autant, universitaires et praticiens ne peuvent se confondre, car ils ont deux vocations différentes. Le rapprochement entre universitaires et praticiens doit ainsi s'opérer dans le strict respect de leur indépendance, de leur périmètre et de leurs prérogatives. En France, il ne pourrait se faire dans de bonnes conditions que s'il est encadré par l'État, considérant que dans l'histoire française, l'État républicain joue un rôle moteur dans la construction du politique.

La note s'organise selon trois axes : d'abord, on trouvera une brève **généalogie** du champ, dans la lignée des études effectuées par le CF2R (2009) et l'IRSEM (2011)⁵ ; puis quelques éléments sur la **structuration** des études sur le renseignement seront présentés, notamment en ce qui concerne les thèses ; enfin, dix **propositions** pour une meilleure reconnaissance de ces études seront formulées afin de nourrir la discussion.

1. Les auteurs remercient vivement Paul Charon, Olivier Chopin et Jean-Baptiste Jeangène Vilmer pour leurs remarques sur les précédentes versions de cette note. Bien entendu, la version finale relève de leur seule responsabilité. Ils écrivent ici en leur nom propre et leurs propos n'engagent aucunement les institutions auxquelles ils sont affiliés.

2. Voir les Livres blancs de 2008, 2013, ainsi que la *Revue stratégique* de 2017. Voir également Philippe Boone, « Connaissance et anticipation », *Revue Défense nationale*, n° 707, avril 2008.

3. Stephen Marrin, « Improving Intelligence Studies as an Academic Discipline », *Intelligence and National Security*, 31:2, 23 février 2016.

4. Thibaud Boncourt, Raphaëlle Branche, Christel Coton, Marielle Debos, Mathias Delori, Sylvain Laurens, Chowra Makaremi, Christophe Wasinski, « Pour des études sur la guerre indépendantes », *Zilsel*, 23 juin 2018, <https://zilsel.hypotheses.org/3052>.

5. Éric Dénécé et Gérald Arboit, *Les Études sur le renseignement en France*, Rapport de recherche n° 8, Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R), 2009 ; Olivier Chopin, Bastien Irondele, Amélie Malissard, *Étudier le renseignement en France, État de l'art et perspective de recherche*, Études de l'IRSEM, n° 9, 2011.

Le moment anglo-américain : les *Intelligences Studies* comme nécessité professionnelle et politique

Dans l'aire occidentale, les *Intelligences Studies* (« études sur le renseignement ») ont pris appui initialement sur un effort de réflexivité des agences américaines dans les années 1950. La première revue sur le sujet, *Studies in Intelligence*, est créée au sein de la CIA en 1955 à l'initiative de Sherman Kent, ancien de l'OSS durant la Seconde Guerre mondiale. Auteur du classique *Strategic Intelligence for American World Policy* (1949) et membre du *Board of national Intelligence Estimate* de la CIA jusqu'en 1967, Kent est aujourd'hui considéré comme le « père de l'analyse de renseignement⁶ » – le centre de recherche et de formation de la CIA porte son nom depuis 2001. Dans son maître livre, il désigne le renseignement comme « la connaissance dont les hommes au sommet de la hiérarchie civile et militaire doivent disposer pour préserver le bien-être national⁷ ». Cette définition, qui insiste sur la dimension politique et militaire, envisage le renseignement comme un ensemble de savoirs, d'organisations et de pratiques. Cette triple définition fait apparaître le renseignement comme un fragment de l'État et des politiques publiques ; dans cette perspective, les études sur le renseignement constituent un objet d'étude transversal au carrefour de la sociologie de l'État et des relations internationales, combinant le droit, la science politique, l'histoire et la sociologie.

Dans les années 1970, la réflexion se structure autour de l'encadrement des pratiques du renseignement, sur fond de scandales politiques et militaires (*Pentagon Papers*, *Watergate*). En 1975, « année du renseignement », les commissions d'enquêtes parlementaires (Church, Rockefeller, Pike) constituent un moment fort, suivi en 1978 de l'adoption du *Foreign Information Surveillance Act*. En Grande-Bretagne, le champ se développe également : en 1986, sont lancées les deux premières revues scientifiques dédiées au renseignement : *Intelligence and National Security* et *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*.

Dans le monde anglo-américain (États-Unis, Grande-Bretagne mais aussi Canada), la constitution des études sur le renseignement tient ainsi à deux principaux facteurs : d'une part, elles répondent à une **nécessité professionnelle**, pour les acteurs du renseignement, de réfléchir à leurs pratiques et à leur encadrement ; d'autre part, elles correspondent à une **nécessité politique** de la démocratie de penser la place du renseignement dans les politiques publiques et d'élaborer une véritable architecture institutionnelle en la matière⁸.

Mais si les études sur le renseignement ne sont pas issues du giron scientifique, elles sont d'emblée confrontées à de lourdes questions de méthode et de positionnement. Comment conduire des enquêtes sur le renseignement ? Avec quelles sources ? Selon quelles règles déontologiques ? Pour quelles finalités ? Quelle contribution des études sur le renseignement à l'analyse de l'État, des conflits et des relations internationales ?

Le champ des études sur le renseignement occupe ainsi une place paradoxale : d'un côté, il répond à des impératifs professionnels et politiques, de l'autre, il aborde un agenda scientifique ambitieux, au carrefour de la sociologie de l'État et de l'action publique⁹. Il se trouve aussi au croisement de deux injonctions contradictoires : d'un côté, les logiques de confidentialité et de cloisonnement inhérentes aux activités du renseignement et, d'un autre côté, les logiques d'ouverture et de diffusion propres aux travaux universitaires.

On le voit par exemple en matière d'enseignements, où deux positions existent aux États-Unis. Ceux qui considèrent que les études sur le renseignement constituent une discipline « auxiliaire » de l'action des services s'ajustent sur leurs besoins et s'efforcent de former de manière opérationnelle les futurs analystes. De cela découle une sociologie des enseignants, anciens praticiens ou praticiens, livrant une partie de leur savoir-faire et de leur expérience. Parallèlement, ceux qui estiment que les études sur le renseignement relèvent d'une démarche universitaire ne considèrent pas que les enseignements visent à l'acquisition d'une compétence pratique. Pour les défenseurs de cette position, l'apprentissage

6. « A Look Back... Sherman Kent: The Father of Intelligence », *News and Information*, Central Intelligence Agency, 8 mai 2010, <https://www.cia.gov/news-information/featured-story-archive/2010-featured-story-archive/sherman-kent-the-father-of-intelligence.html>.

7. « *Intelligence, as I am writing of it, is the knowledge which our highly placed civilians and military men must have to safeguard the national welfare* » (Sherman Kent, cité par Michael Warner, « Wanted: A Definition of "Intelligence" », *Studies in Intelligence*, Central Intelligence Agency, 14 avril 2007, p. 2).

8. Sébastien-Yves Laurent, *Pour une politique publique de renseignement*, Institut Montaigne, juillet 2014. Voir également les rapports réguliers de la délégation parlementaire au renseignement, <http://www2.assemblee-nationale.fr/15/les-delegations-comite-et-office-parlementaire/delegation-parlementaire-au-renseignement>.

9. Jacques de Maillard et Daniel Kübler, *Analyser les politiques publiques*, Presses universitaires de Grenoble, 2015 (2^e éd.).

des métiers du renseignement doit être effectué en interne et dispensé au sein du service ou de l'agence tandis que l'université apporte un autre regard, plus scientifique. Ces deux positionnements se matérialisent dans la distinction entre *Education* et *Training* : aux universités les enseignements académiques (*Education*), aux agences l'apprentissage des métiers du renseignement (*Training*)¹⁰. On voit donc qu'aux États-Unis, une tension existe quant à la définition des études sur le renseignement, mais elle constitue aussi un ressort essentiel de ce champ d'étude.

Le « moment Lacoste » : pour une culture française du renseignement

En France, le dialogue entre l'étude et la pratique du renseignement a été plus malaisé encore qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou au Canada. Plusieurs raisons expliquent cela. Tout d'abord, le renseignement, en tant que domaine de l'action étatique, a souvent été perçu de manière négative comme le fait du prince. Il serait ainsi peu compatible avec le principe de publicité qui oriente les débats démocratiques. Comme le remarque Hélène L'Heuillet, « le renseignement est soit tenu pour une aide légitime à la décision politique, soit pour une zone d'ombre à la limite de la légalité¹¹ ». Il apparaît rarement comme un élément de culture au sein de la société, ni véritablement comme un enjeu scientifique. De même, les controverses entourant les affaires d'espionnage ont suscité de nombreuses enquêtes journalistiques qui n'ont pas favorisé la légitimation universitaire de ce champ d'étude. Dans l'histoire longue de la République française, les « affaires » alimentent les perceptions négatives du renseignement. Enfin, en raison d'un accès limité aux sources très contemporaines, le sujet n'a pas suscité un grand nombre d'études au-delà de l'histoire, de sorte que la masse critique de chercheurs en sciences sociales n'a pas été atteinte.

Cette faiblesse de la culture française du renseignement tient pour beaucoup au rôle historique joué par l'État, notamment dans sa version napoléonienne : par le caractère centralisé de son fonctionnement, la machine étatique peut être considérée comme un gigantesque service de renseignement centralisé dont la vocation est la remontée de l'information. Ainsi, la France n'aurait pas eu à forger une culture du renseignement puisque cette fonction était déjà au cœur du fonctionnement de l'État¹². Inhérent à l'État, mais extérieur à la culture politique : tel serait le statut paradoxal réservé au renseignement en France¹³.

En 1993, l'amiral Pierre Lacoste, ancien directeur général de la sécurité extérieure (1982-1985), relève ainsi le « déficit de la culture du renseignement » en France, celui-ci étant « peu connu et surtout mal compris, parce qu'à la différence d'autres peuples, comme par exemple le britannique ou le chinois, nos élites n'ont pas été éduquées, formées ni entraînées à traiter le renseignement comme un facteur stratégique essentiel, au même titre que les capacités militaires ou le savoir-faire diplomatique¹⁴ ». Pour l'amiral Lacoste, les mythes et les fantasmes sur le renseignement tendent en France à prendre le pas sur une approche sereine, distanciée et réflexive du sujet. Cela explique la faiblesse des études universitaires, qui n'ont pas été encouragées par la puissance publique. Sur les différents aspects de l'étude du renseignement, il n'y a guère que l'histoire qui, en France, a fait l'objet d'études approfondies. En revanche, explique l'amiral Lacoste, moins de travaux sont disponibles sur le « rôle du renseignement dans la politique étrangère », le « fonctionnement des services », les « divers processus de recueil, de traitement, d'exploitation » ou encore l'étude « sociologique des échecs, des processus de décisions », « l'impact sur les libertés civiles, l'influence de la culture populaire »¹⁵...

Soucieux de faire évoluer les choses, l'amiral Lacoste crée en 1995 un séminaire de recherche sur le renseignement dans le cadre de l'Université Marne-la-Vallée. Dans l'ouvrage collectif issu du séminaire, il identifie onze axes d'intérêt pour les recherches sur le renseignement : la documentation, les conditions d'élaboration et de prise de décision, l'approche méthodologique du renseignement, l'étude du fonctionnement des services secrets, l'intelligence

10. William C. Spracher, « Teaching Intelligence in the United States, the United Kingdom, and Canada », *Oxford Research Encyclopedia of International Studies*, 1^{er} mars 2010.

11. Hélène L'Heuillet, « Le renseignement ou l'impossible maîtrise de la politique », in *Le Renseignement*, Les Cahiers de la sécurité intérieure, Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), 1997, p. 103-118 ; voir également les réflexions de Norberto Bobbio, « La démocratie et le pouvoir occulte » in *Le Futur de la démocratie*, Éd. du Seuil, 2007, p. 185-209.

12. Sur cette thèse, voir Brigitte Henri, *Histoire secrète des RG*, Flammarion, 2017 et Olivier Chopin, « A network of peers? Lessons from the official establishment of a French Intelligence Community and resistance to change in the context of the 2015 terrorist attacks », présentation lors de la conférence annuelle de l'International Studies Association (ISA), Baltimore, février 2017.

13. Olivier Chopin et Bastien Irondele, « Comparaison franco-britannique de la recherche sur les services de renseignement », *Criminologie*, 46:2, 2013, p. 15-42.

14. Pierre Lacoste, *Préface* in Pierre Pascallon (dir.), *Défense et Renseignement*, L'Harmattan, 1995, p. 11.

15. *Ibid.*

économique, l'information, la criminalité et l'ordre public, l'éthique et la déontologie, les libertés civiles, le journalisme d'investigation et la culture¹⁶. Sans être une simple reproduction, ces axes recourent les huit approches identifiées par le chercheur canadien Wesley Wark en 1991 : le projet de recherche, le projet historique, l'approche théorique, méthodologique, le projet sur les mémoires, les libertés publiques, le journalisme d'investigation¹⁷ et l'approche par la culture et la fiction¹⁸. Dans le même ordre d'idée, des chercheurs britanniques avaient proposé une structuration du champ en quatre programmes de recherche : histoire ; théorie et méthodologie ; organisation et fonctionnement ; gouvernance et rapport au politique¹⁹.

Si les travaux en langue française sur le renseignement existent depuis longtemps, comme ceux d'Alain Dewerpe et de Jean-Pierre Alem²⁰, le séminaire de Pierre Lacoste représente la première tentative de faire connaître, dans un cadre universitaire, une littérature anglo-américaine déjà riche. Il exprime également l'objectif d'intégrer une véritable culture française de renseignement à la culture de défense²¹. Militaire de carrière, l'amiral Lacoste défend fortement le lien entre défense et renseignement, considérant que ce dernier est au cœur de la posture stratégique nationale. Du reste, ce positionnement fait écho à trois événements importants qui placent le renseignement au cœur des enjeux de défense dans le contexte d'après guerre froide : la création de la Direction du renseignement militaire en 1992 ayant vocation à garantir l'autonomie stratégique et décisionnelle des forces françaises après la guerre du Golfe ; le changement de statut et la reconnaissance du renseignement dans le *Livre blanc sur la défense* de 1994 qui considère ce dernier comme un outil d'anticipation des crises internationales dans un nouveau contexte stratégique marqué par l'« incertitude » ; la publication du rapport Martre sur l'intelligence économique qui place l'« intelligence » au cœur de la compétition économique et des nouvelles convergences entre secteur public et privé²². Dans cette même volonté de légitimer le renseignement sur le plan institutionnel, un colloque *Défense et Renseignement* se tient au Sénat, organisé par Pierre Pascallon et présidé par l'amiral Lacoste, avec la participation de François Léotard, alors ministre d'État et de la Défense²³.

Cette légitimation institutionnelle, culturelle et intellectuelle du renseignement correspond à la volonté, déjà observée aux États-Unis, de voir ce dernier comme un élément du processus de décision politique. Le renseignement apparaît également, à l'échelle de l'État, comme une dimension de l'appareil bureaucratique et, à l'échelle des relations internationales, comme une dimension de l'action extérieure. S'il était auparavant considéré comme une part de la raison d'État²⁴, il s'est constitué depuis les années 1990 comme une véritable *politique publique* à la faveur des évolutions politiques, doctrinales et législatives, ainsi qu'en témoigne le renforcement des coopérations interministérielles. Au fond, dans le contexte post-guerre froide, il n'existe plus d'enjeu de sécurité pour lequel le renseignement ne puisse être une dimension de l'analyse stratégique. Cela signifie que, sur le plan scientifique, le renseignement ne peut être étudié comme une citadelle isolée des formes d'action publique (mais aussi privée²⁵). Comme le remarque un ancien du renseignement américain, Mark M. Lowenthal, « le futur du renseignement ne sera pas déterminé par ce qui se passe dans le renseignement mais par ce qui se passe dans la politique internationale²⁶ ». De ce point de vue, les variables pertinentes pour l'étude du renseignement sont l'évolution des technologies, des régimes politiques et du système international. Ces évolutions vont dans le sens d'études sur le renseignement combinant approches historiques, politistes et juridiques, et contribuant à la réflexion sur l'action de l'État en matière de sécurité et de défense²⁷.

16. Amiral Pierre Lacoste, *Le Renseignement à la française*, Economica, 1998.

17. Frédéric Charpier, *La CIA en France. 60 ans d'ingérence dans les affaires françaises*, Éd. du Seuil, 2008 ; Bruno Fuligni, *Dans les archives inédites des services secrets. Un siècle d'espionnage français*, Gallimard, « Folio », 2014 ; Éric Pelletier et Christophe Dubois, *Où sont passés nos espions ? Petits et grands secrets du renseignement français*, Albin Michel, 2017 ; Antoine Glaser et Thomas Hofnung, *Nos chers espions en Afrique*, Fayard, 2018.

18. Cité dans Loch K. Johnson, *Handbook of Intelligence Studies*, 1st ed., Routledge, 2007.

19. Peter Gill et Mark Phythian, « What Is Intelligence Studies? », *The International Journal of Intelligence, Security, and Public Affairs*, 18:1, 2 janvier 2016, p. 5-19.

20. Gérard Cohen-Jonathan et Robert Kovar, « L'espionnage en temps de paix », *Annuaire français de droit international*, 6:1, 1960 ; Jean-Pierre Alem, *L'Espionnage à travers les âges*, Stock, 1977 ; Jean-Pierre Alem, *L'Espionnage et le Contre-Espionnage*, Presses universitaires de France, 1980 ; Roger Faligot et Pascal Krop, *La Piscine : les services secrets français*, Éd. du Seuil, 1985 ; Alain Dewerpe, *Espion : une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Gallimard, 1994.

21. Sur ce point voir l'introduction générale de François Léotard dans Pierre Pascallon (dir.), *Défense et Renseignement*, op. cit., p. 19-32.

22. <https://portail-ie.fr/resource/textes-de-referance/659/rapport-martre-intelligence-economique-et-strategie-des-entreprises>.

23. Pierre Pascallon, *Defense et Renseignement*, op. cit. ; voir aussi Claude Silberzahn et Jean Guisnel, *Au cœur du secret : 1 500 jours aux commandes de la DGSE*, Fayard, 1995.

24. Olivier Chopin, « La raison d'État et la démocratie. Concepts et pratiques », thèse de science politique sous la direction de Philippe Raynaud, EHESS, 2005.

25. James R. Clapper, « As Prepared Remarks of DNI James Clapper Before the Professional Services Council Conference », Office of the Director of National Intelligence, 9 octobre 2015.

26. Mark M. Lowenthal, *The Future of Intelligence*, Cambridge, UK/Malden, MA, Polity Press, 2017, p. 128. Au cours d'une carrière de plus de 30 ans au sein du renseignement américain, notamment dans la branche Intelligence and Research du département d'État, Mark M. Lowenthal fut Assistant Director de la CIA pour l'analyse entre 2002 et 2005 ainsi que Vice Chairman du National Intelligence Council.

27. Sébastien Laurent et Bertrand Warusfel (dir.), *Transformation de la sécurité et du renseignement en Europe*, Presses universitaires de Bordeaux, 2016.

STRUCTURATION DU CHAMP : PUBLICATIONS, THÈSES, RÉSEAUX DE RECHERCHE ET INTERNATIONALISATION

Plus de vingt ans après le séminaire de l'amiral Lacoste, comment décrire la structuration des recherches universitaires sur le renseignement ? Comment caractériser l'évolution de la production scientifique s'agissant des publications et des thèses soutenues ? Comment s'organisent les réseaux de recherche ? Comment la recherche française se positionne-t-elle à l'échelle internationale ?

Les publications : l'empreinte de l'histoire

Parmi les onze axes d'étude identifiés par l'amiral Lacoste, tous n'ont pas reçu la même attention.

L'approche du renseignement par la culture et la fiction, qui avait suscité de nombreux travaux dans les années 1980²⁸, fait l'objet d'un intérêt grandissant après une éclipse. Une thèse est actuellement financée par le ministère des Armées²⁹ et deux thèses ont été soutenues en études anglophones³⁰. Faisant écho à la recherche anglo-américaine en *Cultural Studies*³¹, la recherche française est aujourd'hui portée par le succès de la série *Le Bureau des légendes* et la « Mission cinéma » lancée par le ministère des Armées³². Un ouvrage sur la série est d'ailleurs paru en 2018 : *Politique du secret. Regards sur le Bureau des légendes*, par Yves Trotignon. Des colloques sont organisés (*Terrorisme et série TV en démocratie*) et le récent *Dictionnaire du renseignement* comporte une notice sur la fiction, ce qui témoigne d'un intérêt pour les représentations fictionnelles du secret et de l'action clandestine³³. La fiction est ainsi convoquée comme illustration et explicitation des logiques d'action du renseignement, à la frontière du réel et de l'imaginaire.

Les travaux d'histoire moderne et contemporaine du renseignement restent toutefois les plus développés en sciences humaines et sociales³⁴. L'histoire peut être considérée comme la discipline majeure des études sur le renseignement en France³⁵. Peter Jackson évoque ainsi l'émergence d'une « école française » d'études sur le renseignement dans son compte rendu, publié en 2006, de l'ouvrage de Sébastien-Yves Laurent et Olivier Forcade, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*³⁶. Deux ans plus tard, en 2008, l'historien américain David Kahn note la « renaissance de la littérature française sur le renseignement » dans son compte rendu des productions

28. Gabriel Veraldi, *Le Roman d'espionnage*, Presses universitaires de France, 1983 ; Norbert Spehner, « Écrits de l'ombre, Études & essais sur le roman et le film d'espionnage », *Belphégor : Littérature populaire et culture*, 10:1, 2011 ; Erik Neveu, « Trente ans de littérature d'espionnage en France (1950-1980) », *Vingt-tième Siècle, revue d'histoire*, 10:1, 1986, p. 51-66 ; Jean-Michel Valentin, *Hollywood, le Pentagone et Washington*, Autrement, 2003 ; Benjamin Oudet, « Le roman d'espionnage. Quand la fiction du secret vient au secours de la science politique », *Diploweb*, octobre 2017.

29. Pauline Blistène, « Le pouvoir épistémologique de la fiction populaire dans l'Amérique post-11 Septembre : une approche ontologique », thèse de doctorat en philosophie en cours depuis le 24 novembre 2014, sous la direction de Sandra Laugier, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

30. Pierre Godet, « L'arrière-plan thématique et mythique du roman d'espionnage anglais pendant la guerre froide », thèse d'études anglophones, Bordeaux 3, soutenue en 1999, sous la direction de Marie-Paule Vigne ; Dorothée Huchet, « La fiction de John Le Carré à l'ère du soupçon : du roman policier au roman d'espionnage », thèse d'études anglophones, Rennes 2, soutenue en 2012 sous la direction de Sophie Marret.

31. Nigel West, « Fiction, Faction and Intelligence », *Intelligence and National Security*, 19:2, 1^{er} juin 2004, p. 275-89 ; Charles McCarry, « Intelligence in Fiction », *Intelligence and National Security*, 23:1, 1^{er} février 2008, p. 42-54 ; Adam D.M. Svendsen, « Painting Rather than Photography: Exploring Spy Fiction as a Legitimate Source Concerning UK-US Intelligence Co-Operation », *Journal of Transatlantic Studies*, 7:1, 1^{er} mars 2009, p. 1-22 ; Wesley K. Wark, *Spy Fiction, Spy Films and Real Intelligence*, Reissue, London-New York, Routledge, 2015.

32. Voir le film *Volontaire* d'Hélène Fillières, 2018.

33. Hugues Moutouh et Jérôme Poirot (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Perrin, 2018 ; Agnès Michaux et Anton Lenoir, *Le Bureau des légendes – Dictionnaire de l'espionnage*, TOE-The Oligarchs Editions, 2017 ; Bruno Fuligni, *Le Bureau des légendes décrypté*, L'Iconoclaste, 2018.

34. Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs : au temps de Louis XIV*, Fayard, 1990 ; Sébastien-Yves Laurent, « Les services secrets gaullistes à l'épreuve de la politique (1940-1947) », *Politix*, 14:54, 2001, p. 139-53 ; Sébastien-Yves Laurent, *Politiques de l'ombre : État, renseignement et surveillance en France*, Fayard, 2009 ; Sébastien-Yves Laurent et Olivier Forcade, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Armand Colin, 2005 ; Olivier Forcade, *La République secrète : histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, n.d. ; Olivier Forcade et Maurice Vaisse et al., *Espionnage et renseignement dans la Première Guerre mondiale : Actes du colloque international organisé par l'Académie du renseignement le 26 novembre 2014*, La Documentation française, 2018 ; Constantin Pârvalusco, *Secret défense : histoire du renseignement militaire français*, Éditions Techniques pour l'Automobile et l'Industrie, 2007 ; Guillaume Bourgeois, *La Véritable Histoire de l'Orchestre rouge*, Nouveau Monde Éditions, 2015 ; Rémi Kauffer, *Les Maîtres de l'espionnage*, Perrin, 2017 ; Jean-Pierre Bat, *La Fabrique des « barbouzes » : histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Nouveau Monde Éditions, 2017 ; Raphaël Ramos, *Une chimère américaine. Genèse de la communauté du renseignement des États-Unis, de la CIA à la NSA*, Presses universitaires de la Méditerranée, 2018 ; Alexandre Rios-Bordes, *Les Savoirs de l'ombre : la surveillance militaire des populations aux États-Unis*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2018.

35. Elle demeure un pôle de publication majeur à travers la collection « Le Grand Jeu » dirigée par Sébastien-Yves Laurent et Olivier Forcade chez Nouveau Monde Éditions.

36. Peter Jackson, « Intelligence and the State: An Emerging "French School" of Intelligence Studies », *Intelligence and National Security*, 21:6, 1^{er} décembre 2006 ; Sébastien-Yves Laurent et Olivier Forcade, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, op. cit.

européennes³⁷. L'ouvrage de Sébastien-Yves Laurent et Olivier Forcade, à la fois « manifeste » et manuel, a joué un rôle considérable pour inscrire l'histoire du renseignement dans l'étude du politique en France.

Parallèlement, en science politique, les études sur le renseignement se sont développées dans un contexte de renouveau des études de stratégie et de sécurité, confrontées aux transformations de la conflictualité³⁸. À côté de ces approches relevant de la science politique, il existe également d'autres sensibilités plus « critiques » inspirées des travaux de Michel Foucault, qui combinent à la fois l'histoire, la philosophie et la sociologie. Il s'agit d'analyser le renseignement, par la méthode généalogique, comme un « savoir d'État » dont les instruments sont la statistique et la surveillance. En France, ce type d'approche est bien représenté par des auteurs comme Didier Bigo, Philippe Bonditti et Laurent Bonelli, autour de la revue *Cultures et conflits* ou *International Political Sociology*³⁹.

Notons également que l'essor des études sur le renseignement en France a été favorisé par le développement des enseignements en formation initiale ou continue, au sein des universités ou dans les instituts d'études politiques, dans les établissements privés ou encore par les actions de formation conduites par l'Académie du renseignement créée en 2010, dirigée actuellement par François Chambon, et dont la mission est de « favoriser la coopération entre ces services en matière de formation » et de « participer aux actions de sensibilisation au renseignement ». De même « son rattachement institutionnel au Premier ministre, sous la forme d'un service à compétence nationale, traduit la vocation interministérielle de l'Académie du renseignement, au profit de six directions et services de ministères différents⁴⁰ ».

Au registre des initiatives éditoriales liées à des expériences pédagogiques, on peut enfin mentionner plusieurs publications, comme l'*Atlas du renseignement*, *Leçons sur le renseignement*, *Renseignement et Sécurité*⁴¹. Parmi les publications marquantes des dernières années réunissant praticiens et universitaires, le *Dictionnaire du renseignement* en 2018 ouvre également la voie à une collaboration fructueuse⁴². Cet ouvrage collectif met en lumière la spécificité française d'un État central fort et de son pouvoir administratif. Il décrit également le répertoire d'action extérieure des États, lié à l'histoire longue des pratiques du secret et des outils de la ruse dans la pensée stratégique⁴³.

Les thèses de doctorat : une émergence du droit public et de la science politique

S'agissant des thèses de doctorat soutenues, les travaux historiques dominent également, mais on observe un essor des travaux de droit public sur le secret de la défense nationale ou sur l'espionnage dans le droit international. En science politique, des travaux ont été menés sur la lutte antiterroriste du milieu des années 1970 aux années 1990, sur le contrôle démocratique des services ou encore en théorie politique du renseignement à travers l'idée de la raison d'État⁴⁴. Mentionnons également les travaux en sciences de l'information et de la communication ou en histoire contemporaine sur les coopérations nationales et internationales en matière de lutte contre le terrorisme, l'intégration du renseignement européen ou encore sur les pratiques d'espionnage dans les organisations internationales⁴⁵.

37. David Kahn, « An Historical Theory of Intelligence », *Intelligence and National Security*, 16:3, 1^{er} septembre 2001, p. 79-92.

38. Joseph Henrotin, « Les mutations du renseignement militaire : dissiper le brouillard », *Focus stratégique*, n° 71, Institut français de relations internationales (IFRI), janvier 2017 ; Mohamed Benhammou, *Les Services de renseignements : quelles transformations après le 11 septembre 2001 ?*, L'Harmattan, 2017.

39. Michel Foucault, *Sécurité, Territoire, Population, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Éd. du Seuil, « Hautes Études », 2004. De ces travaux et de ceux d'Antony Giddens, entre autres, émergeront un autre champ d'études, les *Surveillance Studies*. Pour un aperçu de ce courant de recherche voir David Lyon, *Surveillance Studies: An Overview*, Polity Press, 2007 ; Ignacio Ramonet, Julian Assange et Noam Chomsky, *L'Empire de la surveillance*, Galilée, 2015 ; Marc Dugain et Christophe Labbé, *L'Homme nu*, Pocket, 2017.

40. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/academie.html>.

41. Sébastien-Yves Laurent, *Atlas du renseignement : géopolitique du pouvoir*, Les Presses de Sciences Po, 2014 ; Jean-Claude Cousseran et Philippe Hayez, *Leçons sur le renseignement*, Odile Jacob, 2017 ; Olivier Chopin et Benjamin Oudet, *Renseignement et Sécurité*, Armand Colin, 2016.

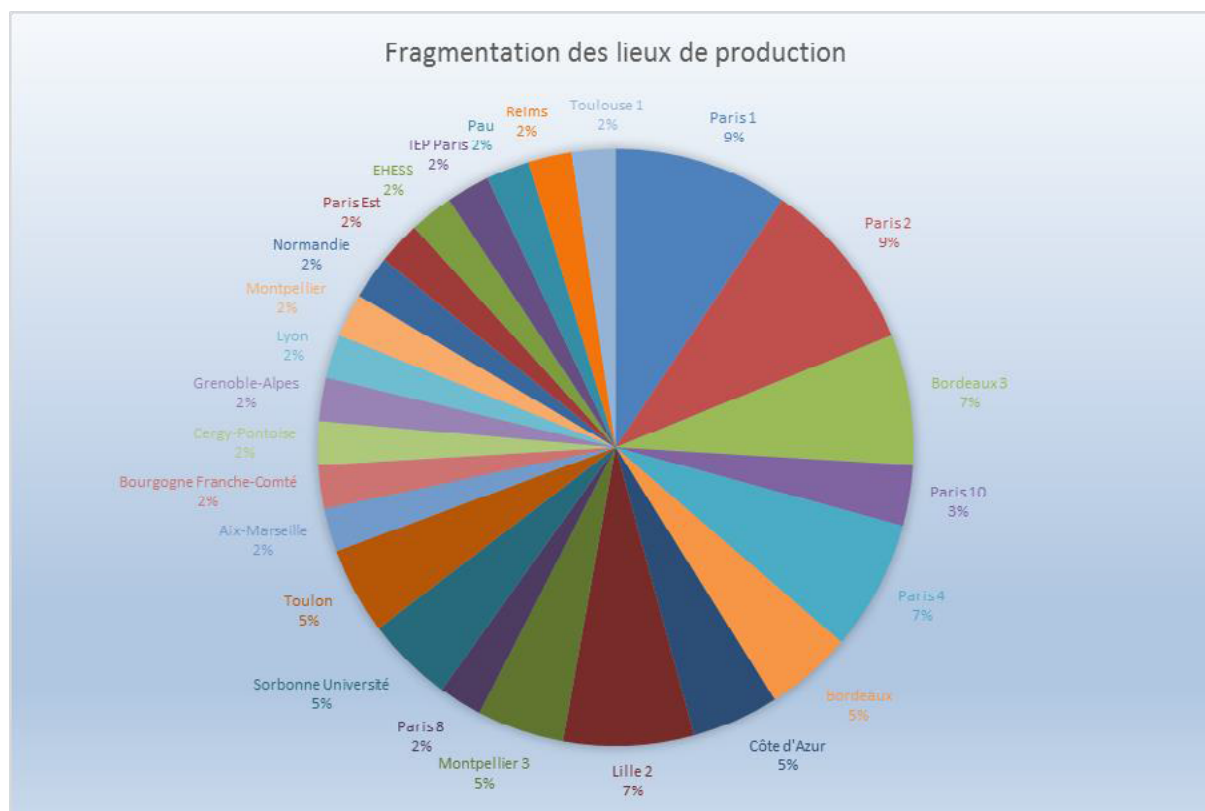
42. Hugues Moutouh et Jérôme Poirot (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, op. cit.

43. Jean-Vincent Holeindre, *La Ruse et la Force*, Perrin, 2017 ; Jean-Baptiste Santamaria, *Le Secret du prince : gouverner par le secret. France-Bourgogne XIIIe-XVe Siècle*, Champ Vallon, 2018.

44. Bertrand Warusfel, « Le secret de la défense nationale – protection des intérêts fondamentaux de la nation et libertés publiques dans une société d'information », thèse de doctorat de droit public sous la direction du professeur Bernard Chantebout, Paris V, 1994 ; B. Warusfel, *Contre-espionnage et protection du secret. Histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*, Charles Lavauzelle, 2000 ; Fabien Lafouasse, *L'Espionnage dans le droit international*, Nouveau Monde Éditions, « Le Grand Jeu », 2012 ; Floran Vadillo, « L'«Élysée» et l'exercice du pouvoir sous la Cinquième République. Le cas de la politique de lutte antiterroriste (1974-1997) », thèse de doctorat en science politique sous la direction du professeur Pierre Sadran, Sciences-Po Bordeaux, 2012 ; Charlotte Lepri, « Le contrôle parlementaire des services de renseignement en France et dans les démocraties occidentales (Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis) : Raison d'État contre exigence démocratique », thèse de doctorat en science politique sous la direction de Pascal Boniface, Université Paris 8, 2014 ; Olivier Chopin, « La raison d'État et la démocratie : concept et pratiques », thèse de doctorat en science politique sous la direction du professeur Philippe Raynaud, EHESS, 2005.

45. Coline Ferro, « L'image des services de renseignement et de sécurité : France, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique », thèse de doctorat en sciences de l'information sous la direction du professeur Jacques Barrat, Université Paris II, 2012 ; Julien Florent, « Renseignement et diplomatie de la SDN à l'ONU. Histoire des pratiques de l'espionnage dans les organisations internationales », thèse de doctorat d'histoire contemporaine sous la direction du professeur Olivier Forcade,

Sur la trentaine de thèses de doctorat représentatives de la production depuis le milieu des années 1970, seule une dizaine a été publiée sous forme d'ouvrages. Onze thèses sont en cours en droit international sur l'espionnage, le cyber⁴⁶, l'encadrement juridique⁴⁷, les enjeux industriels et économiques⁴⁸, en histoire⁴⁹ dans les études littéraires chez William Shakespeare, Alexandre Dumas ou John Le Carré⁵⁰. À l'heure actuelle, la plupart des thèses en préparation sous l'occurrence « espionnage » répertoriées sur le site *theses.fr* relèvent du droit (public ou privé) et des études littéraires ou linguistiques. Par ailleurs, soixante thèses actuellement en préparation adoptent comme mot-clé « renseignement », très majoritairement en droit, puis en histoire et en science politique⁵¹. Ainsi, la cartographie suivante, réalisée sur la période 2008-2018 à partir des données du site *theses.fr*, fait apparaître la relative fragmentation des travaux sur le renseignement.



Université Paris-Sorbonne, 2014 ; Thomas Bausardo, « Les coopérations internationales de la France dans la lutte contre le terrorisme (fin XIX^e siècle-1989) », thèse de doctorat en histoire contemporaine sous la direction du professeur Oliver Forcade, Université Paris-Sorbonne, 2015 ; Julie Prin-Lombardo, « L'impossible renseignement européen ? Évolution de la collaboration et de la coopération européennes en matière de renseignement », thèse d'histoire contemporaine sous la direction du professeur Sébastien-Yves Laurent, Université de Bordeaux, 2017.

46. Thibault Moulin, « Le cyber-espionnage en Droit international », thèse en préparation depuis octobre 2014, sous la direction de Théodore Christakis et Jean D'aspromont, à Grenoble Alpes et University of Manchester.

47. Emmanuel Ben Soussan, « L'encadrement juridique des activités de renseignement. Étude comparée France, Royaume-Uni et États-Unis », thèse en préparation depuis janvier 2016, sous la direction d'Emmanuel Ben Soussan, à Grenoble Alpes.

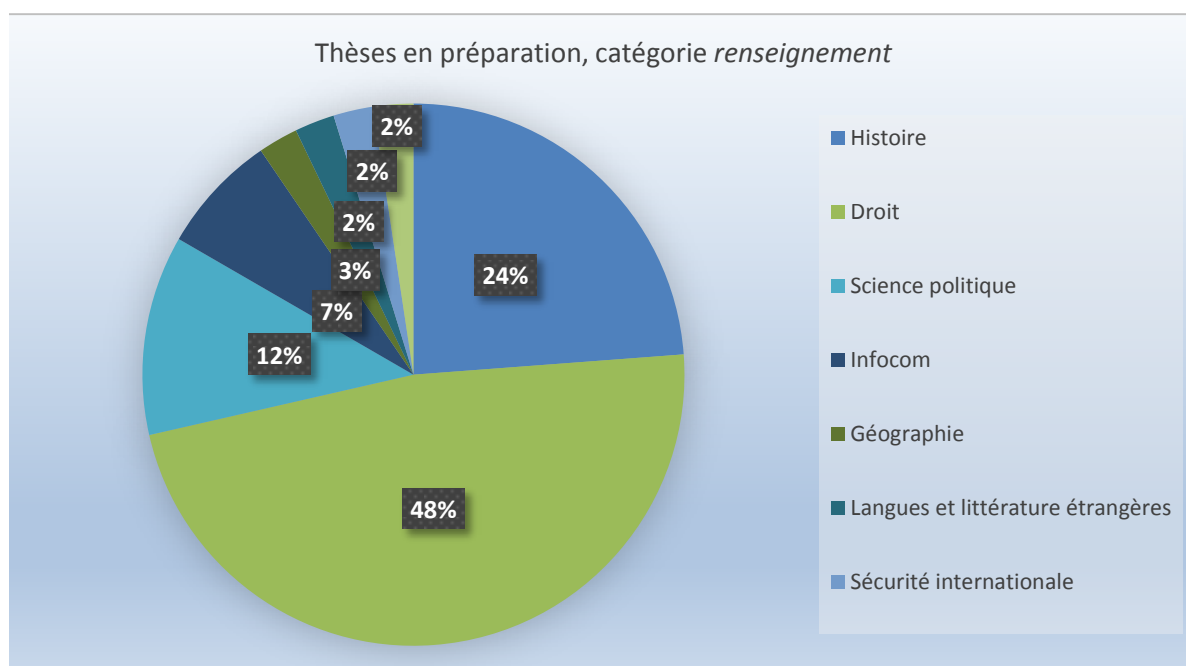
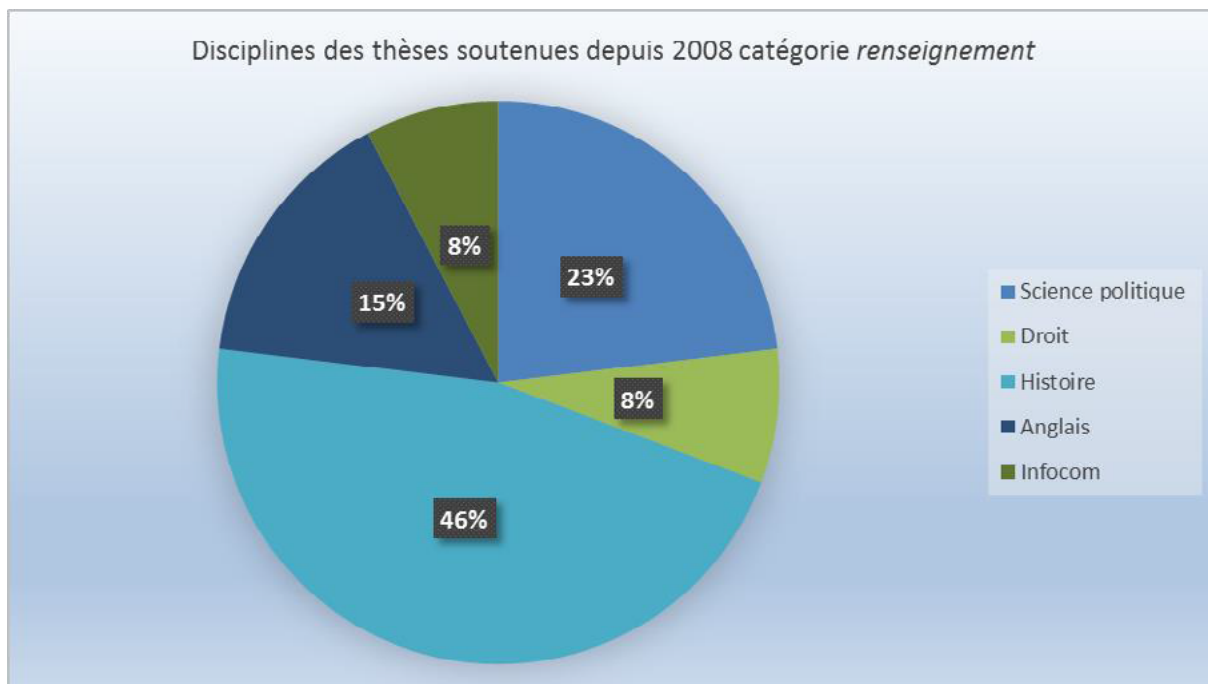
48. Roger Abi Saad, « La lutte contre l'espionnage économique », thèse en préparation depuis mars 2012, sous la direction d'Alain Guillotin à Toulon.

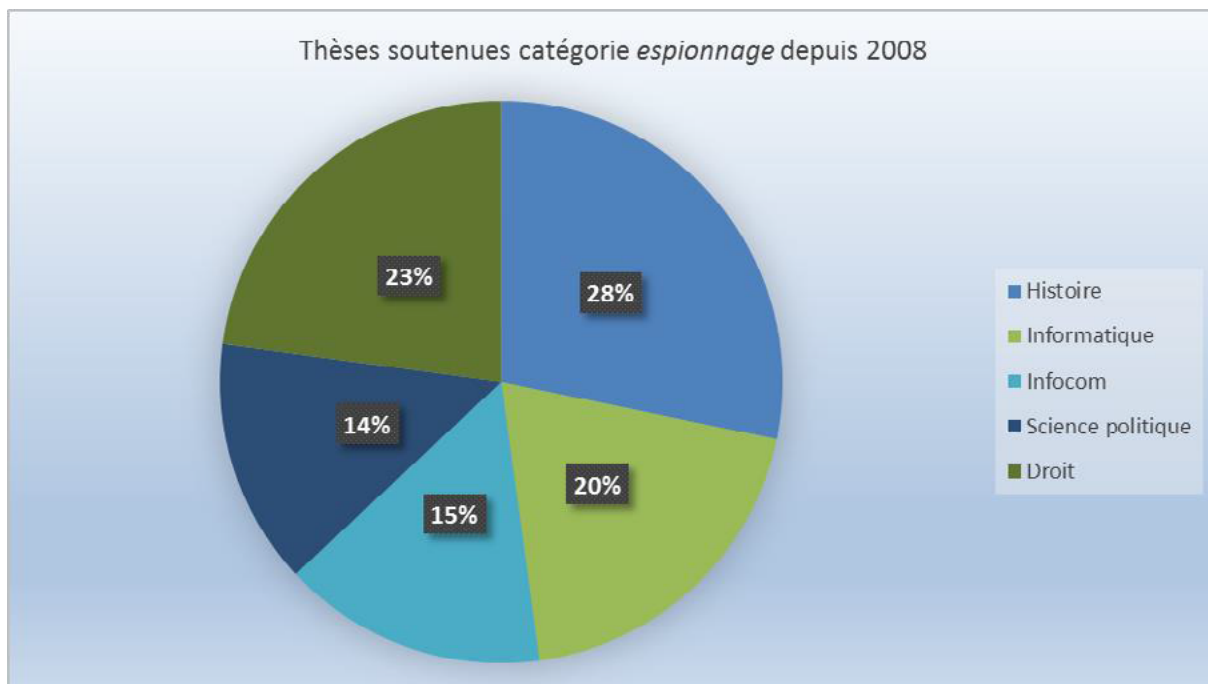
49. Émilie Berthillot, « Renseignement et contre-espionnage entre Dublin, Londres et Édimbourg de 1845 à 1945 », thèse de doctorat en préparation depuis novembre 2009, sous la direction de Jean Berton, à Lyon.

50. Stéphane Huet, « Espionnage et théâtralité chez Shakespeare et ses contemporains anglais », thèse de doctorat en préparation depuis janvier 2016, sous la direction de Ladan Niayesh, à Sorbonne Paris Cité ; Nastaran Navaei, « La poétique du secret dans la Trilogie des Mousquetaires d'Alexandre Dumas », thèse de doctorat en préparation depuis octobre 2010, sous la direction d'Éléonore Roy-Reverzy et Bertrand Marquer, à Strasbourg ; Isabelle Copy-Matignon, « La figure de l'espion dans l'œuvre de John Le Carré », thèse de psychologie en préparation depuis 2009, sous la direction de Patricia Attigui, Paris X.

51. <http://www.theses.fr>, consulté le 15 octobre 2018.

Les deux graphiques suivants, toujours issus des données collectées sur le site *theses.fr*, indiquent la place prépondérante des études historiques ainsi que l'essor du droit et de la science politique depuis 2008, sans que l'effort de recherche apparaisse véritablement structuré. La montée en puissance du droit dans les études sur le renseignement reste à analyser en détail, mais on peut émettre l'hypothèse que ces travaux ont été favorisés par l'émergence du concept de « sécurité nationale » et l'évolution du régime juridique du renseignement dans les années 2000.





Les réseaux universitaires : séminaires, prix, groupes de recherches...

Outre les publications et les thèses, le champ des études sur le renseignement s'est développé grâce à des réseaux de recherche qui sont autant de lieux de rencontres et de maturation des travaux menés.

Le séminaire METIS, organisé à Sciences Po dans le cadre de son centre d'Histoire, en est une bonne illustration. Les responsables actuels sont Philippe Hayez, Sébastien Laurent, Jean-Pierre Bat, François David et Floran Vadillo. Depuis dix ans, près de cent séances ont été organisées. Ce séminaire s'est imposé comme un lieu central de rencontre entre « communautés », anciens, universitaires, jeunes chercheurs et praticiens. Il a connu un point d'orgue en juin 2018 avec la rencontre, inédite pour un événement public, des six services du premier cercle de la communauté française ainsi que du Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT, DGSE, DGSI, Tracfin, DRSD, DRM, DNRED) afin d'y exposer leurs vues sur la création, le renouvellement et le renforcement des liens entre les services et l'enseignement supérieur. Trois dimensions ont été particulièrement évoquées : la nature de ces liens, les questions de formation des personnels, les enjeux de recrutement et de ressources humaines. Malgré des positions contrastées des services quant à la nature et à l'intensité de leurs liens avec le monde universitaire, un consensus s'est dégagé sur le nécessaire renforcement des relations et les bénéfiques réciproques qu'ils engendrent. De nombreuses hypothèses sont à l'étude dans chaque service pour leur rapprochement avec les universités, les instituts d'études politiques ainsi que les écoles d'ingénieurs et de commerce. Il a notamment été rappelé que l'un des changements majeurs, déjà observé depuis quelques années, est l'attractivité des métiers du renseignement pour les jeunes diplômés⁵².

Au-delà de l'enjeu des ressources humaines, ces liens s'inscrivent dans un contexte de compétition entre services alors que les relations avec le monde académique et l'élaboration de formations internes deviennent un vecteur d'attraction des meilleurs candidats. Cependant, ces effets de concurrence sont désormais pondérés par les approches différenciées des services à l'égard des formations de l'enseignement supérieur. En effet, chaque service possède des besoins spécifiques liés à son cœur de métier et à son périmètre de mission. Par exemple, les besoins de la DRM, en lien avec l'Intelligence Campus, diffèrent naturellement des besoins de la DNRED, de Tracfin ou de la DRSD.

Ainsi, deux logiques concomitantes sont susceptibles de se mettre en place : d'une part, la création d'un lieu de discussion, soit au sein de l'Académie du renseignement, soit du CNRLT entre tous les services et les universitaires

52. <https://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/le-renseignement-un-debouche-enfin-prise-des-jeunes-diplomes-revue-defense-nationale-3-septembre>.

– cette tendance est renforcée par la création en septembre 2018 du prix scientifique de l'Académie du renseignement, qui sera attribué pour la première fois en janvier 2019 – ; d'autre part, la multiplication des liens « bilatéraux » entre chaque service et certains établissements d'enseignement supérieur où trouver des profils adéquats.

D'autres initiatives académiques récentes peuvent être évoquées, comme la création d'un groupe de travail « Renseignement » au sein de l'Association pour les études sur la guerre et la stratégie (AEGES), qui a par exemple consacré un séminaire à Sherman Kent, désormais considéré comme un auteur de référence, cité par exemple dans l'introduction du *Dictionnaire du renseignement*⁵³. Par ailleurs, le groupe de travail organise des séminaires réguliers autour de chercheurs ou anciens praticiens invités à une discussion autour de publications ou d'un enjeu de renseignement contemporain, comme la cotation du renseignement, la loyauté dans les services, l'évolution de la politique publique de renseignement... Il propose également des recensions d'ouvrages mis à disposition sur le site de l'association⁵⁴.

Quelle projection de la recherche française à l'international ?

Les études sur le renseignement en France suivent une trajectoire spécifique, mais ne peuvent se développer indépendamment des programmes de recherches et des publications internationales. Un double enjeu se dessine : d'une part, la prise en compte des résultats des recherches menées à travers le monde ; d'autre part, la diffusion à l'international des travaux produits en France.

La présence de chercheurs français dans les congrès internationaux, comme celui de l'International Studies Association (ISA), est un bon indicateur. Au sein de l'ISA, il existe depuis 1985 une *Intelligence Studies Section* (ISS) qui compte environ 380 membres, à la fois universitaires, praticiens et étudiants spécialisés, dont 50 % d'anglophones. L'ISS a organisé 30 panels lors du Congrès de San Francisco de 2018, chiffre stable par rapport à 2017. Comparé aux autres sections de l'ISA, dont les tailles varient entre 3 (*Global South Caucus*) et 144 panels (*International Security Studies*), l'ISS est comparable à l'*Historical International Relations*, à la section *Diplomatic Studies* ou à la section de Droit international, qui a organisé 23 panels en 2018⁵⁵. Cinq Français ont participé, au sein de l'ISS, à la conférence de San Francisco en 2018 (ils étaient quatre en 2017 à Baltimore). Le chiffre est stable dans la décennie des années 2000-2010.

Dans les discussions avec des collègues étrangers, il est souvent fait état d'un décalage entre les capacités du renseignement français et le faible rayonnement international des études françaises sur le sujet⁵⁶. Mais cette faible insertion internationale des recherches françaises est-elle propre au renseignement ? On peut en douter et des données plus solides seraient nécessaires pour mener une étude comparative. On se reportera à un rapport en cours de publication sur l'internationalisation de la science politique, réalisé dans le cadre de l'Association française de science politique, qui montre que l'internationalisation de la recherche est un phénomène hétéroclite et difficile à mesurer⁵⁷. Une brève recherche bibliographique fait apparaître que les chercheurs français publient dans des revues « internationales » en langue anglaise comme *Intelligence and National Security* (INS)⁵⁸, *l'International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*⁵⁹, le récemment créé *Journal of Mediterranean and Balkan Intelligence*⁶⁰, ou encore le *Journal of Strategic Studies*⁶¹.

On peut également observer 1) que les travaux portant sur le renseignement français relèvent essentiellement d'une approche historique⁶² ; 2) qu'il existe des travaux, relativement anciens, publiés par des auteurs français sur le

53. <http://www.aeges.fr/agenda/seminaire-sherman-kent-une-pensee-liberale-du-renseignement/>.

54. <https://aegeslectures.wordpress.com/category/renseignement/>.

55. Entretien avec Damien Van Puyvelde, organisateur et coordinateur de l'*Intelligence section* de l'ISA, juin 2018.

56. À titre d'exemple, à l'exception d'un panel comptant un chercheur français, lors des panels évoquant les réformes du contre-terrorisme en Europe, il fut question du Royaume-Uni, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Italie et l'Espagne, non de la France.

57. Thibaut Boncourt, Virginie Dutoya, Jean-Vincent Holeindre, Jean Joana, *Rapport sur l'internationalisation de la science politique française*, AFSP, 2018, en cours de publication.

58. Sébastien Laurent, « The free French secret services: Intelligence and the politics of republican legitimacy » *Intelligence and National Security*, 15:4, 2000 ; Éric Denécé et Gérald Arboit, « Intelligence Studies in France », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 23:4, 31 août 2010, p. 725-47 ; Philippe Hayez, « "Renseignement" : The New French Intelligence Policy », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 23:3, 8 juin 2010, p. 474 ; Sébastien Laurent, « Is There Something Wrong with Intelligence in France? The Birth of the Modern Secret State », *Intelligence and National Security*, 28:3, 2013 ; Emily Jane Haire, « A Debased Currency? Using Memoir Material in the Study of Anglo-French Intelligence Liaison », *Intelligence and National Security*, 29:5, 2014.

59. Philippe Hayez, « "Renseignement" : The New French Intelligence Policy », *op. cit.*, p. 474-86.

60. Olivier Chopin et Benjamin Oudet, « French Intelligence Analysis », *Journal of Mediterranean and Balkan Intelligence*, 10:1, décembre 2017.

61. Olivier Chopin, « Intelligence Reform and the Transformation of the State: The End of a French Exception », *Journal of Strategic Studies*, 40:4, 7 juin 2017, p. 532-53.

62. Douglas Porch, « French Intelligence Culture: A Historical and Political Perspective », *Intelligence and National Security*, 10:3, 1^{er} juillet 1995 ; Isabelle Tombs, « Scrutinizing France: Collecting and Using Newspaper Intelligence during World War II », *Intelligence and National Security*, 17:2, 1^{er} juillet 2002, p. 105-26 ; David De Young De La Marck, « De Gaulle, Colonel Passy and British Intelligence, 1940-42 », *Intelligence and National Security*, 18:1, 1^{er} janvier 2003, p. 21-40 ;

renseignement dans la lutte antiterroriste en France⁶³ ; 3) que le renseignement américain a fait l'objet de recherches par les historiens et politistes francophones (Alexandre Rios-Bordes, Damien Van Puyvelde, Gildas Le Voguer, Raphaël Ramos notamment), probablement en raison d'un accès facilité aux sources⁶⁴.

De plus, les études sur le renseignement dans « l'anglosphère » sont pour une grande part cloisonnées et auto-référencées. Pourtant, les chercheurs qui composent l'ISS sont favorables à une meilleure intégration de ce champ d'étude dans les relations internationales et les études de sécurité, par exemple à travers la publication d'articles dans des revues de science politique et de relations internationales de rang A⁶⁵. C'est aussi la voie empruntée par les recherches britanniques récentes qui opèrent des connexions fortes entre le renseignement, les pratiques de gouvernement, la politique étrangère, l'histoire des relations internationales⁶⁶. Cette recomposition constitue d'une certaine façon un retour aux sources : les premiers travaux en études sur le renseignement aux États-Unis au milieu des années 1970, comme ceux de Robert Jervis et de Richard Betts, eurent un vaste écho dans la science politique et les relations internationales⁶⁷.

En France, les études sur le renseignement ont également intérêt à promouvoir leurs liens, de manière transversale, avec les disciplines académiques constituées et reconnues. Il convient sans doute que les études sur le renseignement soient davantage intégrées au sein de leurs disciplines respectives, et participent pleinement aux débats en cours en histoire, en science politique ou en droit, à partir d'un apport empirique spécifique. Ainsi, les revues en sciences sociales ont récemment accueilli des publications dédiées spécialement au renseignement. *Criminologie*⁶⁸, *Les Champs de Mars*⁶⁹, *Stratégie*⁷⁰ publient des articles sur le renseignement, et *Questions internationales* et *Hermès* lui ont consacré des numéros spéciaux en 2009 et 2016⁷¹.

Peter Jackson, « French Military Intelligence Responds to the German Remilitarisation of the Rhineland, 1936 – A Look at French Intelligence Machinery in 1936 », *Intelligence and National Security*, 22:4, 1^{er} août 2007, p. 546-62 ; Roger Owen, « British and French Intelligence in their Modern Middle Eastern Empires », *The European Legacy. Toward New Paradigms*, 14:4, 2009 ; Jérôme Aan de Wiel, « French Military Intelligence and Ireland, 1900–1923 », *Intelligence and National Security*, 26:1, 1^{er} février 2011, p. 46-71 ; Roger Owen, « British and French Military Intelligence in Syria and Palestine, 1914–1918: Myths and Reality », *British Journal of Middle Eastern Studies*, 38:1, 2011 ; Hugues Canuel, « French aspirations and Anglo-Saxon suspicions: France, signals intelligence and the UKUSA agreement at the dawn of the Cold War », *Journal of Intelligence History*, 12:1, 2013 ; Michael Seibold, « Intelligence Requirements at the Crossroads: The 1948 French Plan de Renseignement, Intelligence Requirements and the Role of Intelligence History », *Intelligence and National Security*, 30:5, 3 septembre 2015, p. 723-44.

63. Gilbert Guillaume, « France and the Fight against Terrorism », *Terrorism and Political Violence*, 4:4, 1^{er} décembre 1992, p. 131-35 ; Jean-Marc Pannetier, « The Springtime of French Intelligence », *Intelligence and National Security*, 11:4, 1^{er} octobre 1996 ; Shaun Gregory, « France and the War on Terrorism », *Terrorism and Political Violence*, 15:1, 1^{er} mars 2003, p. 124-47 ; Frank Foley, « Reforming Counterterrorism: Institutions and Organizational Routines in Britain and France », *Security Studies*, 18:3, 18 septembre 2009, p. 435-78 ; Frank Foley, *Countering Terrorism in Britain and France: Institutions, Norms And The Shadow Of The Past*, Cambridge University Press, 2014.

64. Damien Van Puyvelde, « Le renseignement occidental entre partenariat transatlantique et européen », *Sécurité et stratégie*, 21:2, 2015, p. 75-77 ; Damien Van Puyvelde, « L'analyse du renseignement aux États-Unis : entre art et science », *Sécurité et stratégie*, 20:1, 5 mars 2015, p. 25-31 ; Damien Van Puyvelde, « Le renseignement géospatial américain dans les frappes contre Daech : une arme à double tranchant », *Stratégie*, n° 116, 18 septembre 2017, p. 223-32 ; Gildas Le Voguer, *Le Renseignement américain : entre secret et transparence. 1947-2013*, Presses universitaires de Rennes, 2014 ; Raphaël Ramos, *De l'OSS à la CIA : la centralisation du renseignement américain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à travers l'expérience du Central Intelligence Group*, Presses universitaires de la Méditerranée, 2006.

65. Michael Poznansky, « Stasis or Decay? Reconciling Covert War and the Democratic Peace », *International Studies Quarterly*, 59:4, 2015, p. 815-26, 2015 ; Austin Carson, « Facing Off and Saving Face: Covert Intervention and Escalation Management in the Korean War », *International Organization*, 70:1, 2016 ; Austin Carson et Keren Yarhi-Milo, « Covert Communication: The Intelligibility and Credibility of Signaling in Secret », *Security Studies*, 26:1, 2 janvier 2017.

66. Le dynamisme du courant historique contemporain des études académiques britanniques est à mentionner comme point de référence pour deux raisons principales. Premièrement parce qu'il s'attache au recentrage des activités de renseignement au cœur de l'histoire diplomatique ainsi que des politiques de sécurité et de défense. Il en ressort que l'« action extérieure » de l'État anglais n'est pas la rencontre de logiques antagonistes entre le renseignement, la diplomatie et la défense, comme dans le cas français, mais le fruit d'une convergence de ces trois pôles. Cela est particulièrement bien illustré dans les études portant sur la généalogie des opérations clandestines d'influence politique. Ainsi, les auteurs britanniques très majoritairement formés à l'Université Warwick et au King's College London, sont attachés à la mise en discussion des courants de recherche d'étude de sécurité, de défense, d'analyse de politique étrangère et de relations internationales, ce qui contribue très fortement à la normalisation de l'objet « renseignement » dans les recherches académiques. Deuxièmement, l'une des spécificités du champ de recherche britannique est la recomposition d'histoires officielles des services comme le MI5 par Christopher Andrew ou le GCHQ par Richard Aldrich. Si ces initiatives posent d'évidentes questions méthodologiques que les auteurs mentionnent quant à l'accès aux sources primaires, elles présentent un intérêt majeur pour la recherche académique. L'une des modalités pourrait être l'intégration d'un historien ayant accès aux archives. Voir par exemple Michael Herman, *Intelligence Power in Peace and War*, Cambridge University Press, 1996 ; David Omand, *Securing the State*, Reprint Oxford University Press, USA, 2014 ; Richard Aldrich, *GCHQ: The Uncensored Story of Britain's Most Secret Intelligence Agency*, London, HarperPress, 2011 ; Christopher Andrew, *The Defence of the Realm: The Authorized History of MI5*, Penguin, 2012 ; Richard Aldrich et Rory Cormac, *The Black Door: Spies, Secret Intelligence and British Prime Ministers*, William Collins, 2017 ; Rory Cormac, *Disrupt and Deny: Spies, Special Forces, and the Secret Pursuit of British Foreign Policy*, New York, NY, OUP Oxford, 2018.

67. Richard K. Betts, « Analysis, War, and Decision: Why Intelligence Failures Are Inevitable », *World Politics*, 31:1, octobre 1978, p. 61-89 ; Robert Jervis, « What's Wrong with the Intelligence Process? », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 1:1, 1^{er} janvier 1986, p. 28-41.

68. Frédéric Lemieux, « De la police guidée par le renseignement à la complexité des appareils policiers : les limites de l'usage des renseignements dans la conduite des affaires policières », *Criminologie*, 38:2, 2005, p. 65-89.

69. Benjamin Oudet, « Les coopérations internationales françaises de renseignement face aux nouvelles menaces », *Les Champs de Mars*, n° 30, supplément, 25 mai 2018, p. 27-35.

70. *Stratégie*, « Stratégie et renseignement », 2014/1, n° 105.

71. *Questions internationales*, « Renseignement et services secrets », n° 35, janvier-février 2009 ; *Hermès*, « Le renseignement, un monde fermé dans une société ouverte », n° 76, mars 2016.

Serait-il pertinent de créer une revue spécialisée en langue française, qui soit l'équivalent d'*Intelligence and National Security*, *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence* ou du récemment créé *Journal of European and American Intelligence Studies* (JEAIS) ? Si l'hypothèse paraît séduisante, les conditions de production et de pérennisation d'une telle revue sont à l'évidence difficiles. Un tel projet reste envisageable (voir *infra*), mais la création d'une revue ne doit pas faire oublier que la légitimation des études sur le renseignement passe d'abord par des publications au sein des revues scientifiques de référence. En France, ce sont par exemple la *Revue historique*, la *Revue française de science politique*, *Critique internationale* ou encore la *Revue française de sociologie*.

En dernière analyse, il n'est probablement pas souhaitable de produire des *Intelligence Studies* « à la française » qui dupliqueraient les programmes de recherches anglo-américains. Il convient de promouvoir le développement des travaux au sein des disciplines reconnues, en évitant la spécialisation excessive de ce champ de recherche, qui amplifierait sa marginalisation. Le principal danger qui guette les études sur le renseignement en France réside dans la constitution d'un champ autoréférentiel détaché des autres recherches en sciences humaines et sociales. Dans ce scénario, le champ serait composé d'experts qui se situeraient dans un entre-deux, ni chercheurs ni praticiens du renseignement : ils ne seraient légitimes ni pour les uns, ni pour les autres.

DIX PROPOSITIONS POUR DYNAMISER LES ÉTUDES SUR LE RENSEIGNEMENT

Cette dernière section formule des propositions qui mêlent considérations scientifiques sur la structuration des études sur le renseignement et suggestions plus concrètes visant à renforcer ce champ en France. Ces propositions n'ont d'autre objectif que d'alimenter la discussion et s'inscrivent dans un esprit résolument constructif et ouvert.

1. Banaliser les études sur le renseignement dans les sciences humaines et sociales. Comme le remarquait Floran Vadillo dans l'une de ses interventions, « le renseignement est un sujet passionnant quand il parle d'autre chose que de lui-même ». En ce sens, les études sur le renseignement ne doivent pas être considérées comme un champ d'étude « à part », à l'écart des sciences humaines et sociales. Au contraire, la légitimation de ce champ de recherche suppose de le considérer comme un **objet d'étude banal**. Bien que le renseignement ait une nature et une raison d'être particulières, les administrations, bureaucraties, services ou agences qui pratiquent le renseignement *n'ont rien de particulier* au regard des méthodologies qui sont pratiquées par les sciences humaines et sociales, si ce n'est la rareté des sources et la difficulté de mener des campagnes d'entretiens d'envergure⁷².

2. Renforcer la place des études sur le renseignement au sein des disciplines académiques reconnues. Les études sur le renseignement n'ont pas vocation à devenir une discipline autonome mais à asseoir leur nature d'objet de recherche transversal, à l'image des *War Studies* et des *Strategic Studies*, qui bénéficient d'une meilleure reconnaissance aujourd'hui⁷³. En ce sens, les études sur le renseignement en France devront être attentives à contribuer aux principaux débats qui animent les disciplines universitaires auxquelles elles s'associent. Les chercheurs doivent être pleinement inscrits dans leur discipline de rattachement et leur « section Conseil national des universités » afin de ne pas apparaître « hors sol ». En retour, les différentes sections du CNU ou du CNRS doivent reconnaître une légitimité à ces objets d'étude au sein de chacune des disciplines.

3. Faire respecter les mêmes exigences déontologiques et scientifiques que les autres champs de recherche. Tout ouvrage scientifique ou thèse de doctorat, quel qu'il soit, doit répondre aux mêmes exigences théoriques et empiriques ; toute recherche doit s'inscrire dans un système d'hypothèses rattaché à l'épistémologie et la méthodologie d'une discipline scientifique. Tout échange ou coopération avec les services, afin d'y mener des entretiens, doit s'opérer dans les limites imposées par la déontologie de la recherche scientifique et le respect des contraintes de sécurité. Il est essentiel de lever les suspicions de la communauté universitaire à l'égard des études sur le renseignement, les chercheurs s'engageant sur ce sujet étant régulièrement considérés comme des espions ou des relais de la communication des

72. Voir les remarques de Jean-Pierre Bat sur « l'atelier de l'historien » dans son ouvrage portant sur les réseaux d'espionnage et d'influence français en Afrique dans la première décennie de la V^e République : Jean-Pierre Bat, *La Fabrique des « barbouzes » : histoire des réseaux Foccart en Afrique*, op. cit.

73. Peter Gill et Mark Phythian, « What Is Intelligence Studies? », *The International Journal of Intelligence, Security, and Public Affairs*, 18:1, 2 janvier 2016, p. 5-19 ; Julian Richards, « Intelligence Studies, Academia and Professionalization », *The International Journal of Intelligence, Security, and Public Affairs*, 18:1, 2 janvier 2016, p. 20-33 ; Jan Goldman, « The Ethics of Research in Intelligence Studies: Scholarship in an Emerging Discipline », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 31:2, 3 avril 2018, p. 342-56.

services. Il est tout aussi essentiel de rassurer les professionnels du renseignement quant à la nature et aux objectifs d'une recherche scientifique, qui n'a pas vocation à rendre le pays plus vulnérable sur le plan sécuritaire.

4. Favoriser la participation des chercheurs et des professionnels du renseignement aux congrès internationaux.

La participation plus forte de chercheurs universitaires mais aussi de praticiens issus des services nous semble importante pour deux raisons. D'une part, les discussions qui sont menées lors des panels associant universitaires et praticiens traitent des problématiques les plus en pointe de la recherche et du partage de connaissance. D'autre part, ces groupes de recherches constituent les lieux essentiels d'orientation des programmes de recherche. Un système de bourses pourrait être mis en place à cet égard.

5. Créer une revue spécialisée biannuelle en études sur le renseignement. Une publication scientifique constitue une instance de légitimation essentielle, en même temps qu'un lieu de dialogue unique entre universitaires et praticiens. Après avoir fondé un prix scientifique et de création, l'Académie du renseignement nous semble être le lieu naturel pour constituer une équipe éditoriale et un comité de lecture mixte (praticiens et universitaires). Cela permettrait de créer un espace de publication de référence autour de la rencontre des deux communautés, et dans la ligne des ambitions promues par l'Académie, à savoir la diffusion d'une « culture du renseignement ». L'une des conditions majeures du succès d'une revue de ce type réside dans sa légitimité académique : elle devra donc respecter les standards universitaires de publication (évaluation en double aveugle par les pairs). Elle publiera aussi des contributions de praticiens, mais cela ne devra pas constituer un élément de communication institutionnelle des services. Il s'agira de trouver un équilibre entre les publications des praticiens et celles des chercheurs universitaires.

6. Favoriser le recrutement des docteurs par un service, comme c'est le cas au sein de la Direction de la stratégie (DS) et de la Direction du renseignement (DR) de la DGSE. Ces docteurs mènent des carrières similaires aux autres agents moins diplômés, ce qui pose la question de la prise en compte du doctorat dans les parcours de carrière au sein des services de renseignement et, par extension, au sein de l'administration publique⁷⁴. Ce type de recrutement doit s'inscrire dans une réflexion plus générale sur le statut des docteurs dans l'administration publique et la reconnaissance de leurs compétences ainsi que de leur parcours. Les initiatives récentes de création d'un quatrième concours de l'ENA réservé aux docteurs nous semblent aller dans le bon sens, mais elles doivent être approfondies.

7. Mettre en place des programmes de rapprochement entre services et universitaires ou (*academic outreach*), à l'image du programme liaison-recherche du SCRS canadien. Ces programmes organisent par exemple des *workshops* mêlant professionnels, chercheurs et experts, qui conduisent en général à une publication, disponible en ligne. Cela suppose la promotion de l'expertise universitaire sur des thématiques qui intéressent directement le travail des services de renseignement (cyber, contre-terrorisme, contre-prolifération, Sahel, Proche et Moyen-Orient, Chine, Balkans, migration, etc.). C'est le cas au sein de la DGSE, à travers Interaxions. En pratique, Interaxions est une interface à l'origine de trois publications rendues publiques portant sur l'après-Daech, l'islam africain face à la montée des radicalismes et les Balkans occidentaux, entre intégration et fragilités⁷⁵. Ce type d'initiative est également un puissant vecteur de coopération internationale dans l'analyse de renseignement, comme l'illustre le rapport *Comprendre l'après-Daech* réalisé conjointement par Interaxions et le SCRS canadien. Les publications « ouvertes » d'Interaxions sont anonymisées conformément à la règle de Chatham House, seule règle à même d'offrir la possibilité de construire le lien de confiance nécessaire à la coopération entre les deux mondes. L'originalité, la nouveauté et l'intérêt de cette méthode doivent être soulignés.

Pour autant, chaque service connaît des besoins particuliers liés à la spécificité de ses missions et de ses métiers. Ne recherchant pas l'exhaustivité, cette note n'a pu évoquer toutes les modalités de coopération de la DGSi, DNRED, DRM, Tracfin, DRSD avec le monde universitaire. Elles concernent les formations ou les dimensions techniques et technologiques, comme c'est le cas de la DRM. Au-delà de la recension et de la catégorisation des travaux académiques, un travail de cartographie des liens entre chaque service et l'enseignement supérieur pourrait être entrepris.

8. Faciliter l'intégration des chercheurs au sein des services de renseignement. Il est utile de mobiliser les universitaires non seulement pour leur compétence thématique mais également pour leur méthode de travail. Ils peuvent ainsi être sollicités pour étudier le fonctionnement des organisations et des pratiques du renseignement, comme cela se fait dans d'autres pays. Des chercheurs pourraient être provisoirement intégrés à un service dans des condi-

74. L'une des pistes pour la prise en compte du doctorat dans les carrières administratives est celle de l'ouverture de concours spécifiques.

75. Par exemple, s'est tenue en septembre 2012 une rencontre entre experts académiques, de *think tank*, du privé, de l'industrie et des services de renseignement sur le thème de l'analyse de la menace biotechnologique : Kathleen M. Vogel et Christine Knight, « Analytic Outreach for Intelligence: Insights from a Workshop on Emerging Biotechnology Threats », *Intelligence and National Security*, 30:5, 3 septembre 2015, p. 686-703.

tions contrôlées : le chercheur pourrait analyser de l'intérieur le fonctionnement des services et ces derniers pourraient bénéficier des travaux produits. Dans cette dernière hypothèse, un service pourrait susciter une réflexion sur son propre fonctionnement (analyse, relations au politique...) et intégrer à cette fin des chercheurs (doctorants ou docteurs). Le chercheur pourrait être habilité sans toutefois avoir accès à des données confidentielles, conformément à la pratique du *besoin d'en connaître*⁷⁶.

L'examen des cas britannique et étatsunien fait d'ailleurs apparaître que le succès des *Intelligence Studies* tient à leur double ancrage dans l'université et dans l'appareil d'État américain ou britannique. L'apport est double : faire progresser la connaissance scientifique par l'introduction de nouvelles « données » dans le champ de recherche ; favoriser au sein des services la constitution d'une « culture commune ». Comme le remarque l'historien britannique Christopher Andrew, l'histoire des agences et services est un puissant vecteur de formation : « Aucune profession n'est plus ignorante de son passé que la profession du renseignement⁷⁷. » Au-delà de l'effort historique et académique de reconstitution, parcellaire et provisoire, Andrew suggère que ce type d'initiative constitue un puissant outil de création d'une mémoire institutionnelle, d'une culture et des vecteurs d'intégration et de formation des nouveaux entrants dans les services. Les recherches britanniques ont montré que l'oubli du passé est un facteur explicatif des « échecs du renseignement »⁷⁸.

Il doit également être possible pour les chercheurs qui le demandent d'obtenir une habilitation de sécurité sous certaines conditions. Idéalement, les chercheurs désireux d'engager des recherches doctorales ou post-doctorales sur des questions non anticipées par les services ou ne faisant pas l'objet d'une demande formulée par la communauté du renseignement devraient pouvoir bénéficier d'une habilitation temporaire. La mise en place des bourses de thèses par le ministère des Armées (DGA et DGRIS) pourrait à cet égard faciliter le processus, dans le respect bien entendu des contraintes de sécurité.

9. Réaliser des thèses qui pourraient être classifiées. Le choix de la classification de certaines thèses sur des sujets très spécifiques ou sensibles pourrait être encouragé dans la mesure où c'est une disposition prévue dans les textes légaux, et une pratique régulière, notamment en sciences dures (pour des thèses portant par exemple sur les technologies nucléaires). Cette option nécessite un accompagnement des services mais également des instances de l'université afin que le doctorant ne soit pas pénalisé dans la suite de son parcours académique. Le doctorant peut ainsi solliciter pour son jury une confidentialité partielle (portant uniquement sur certaines données personnelles ou données économiques sensibles par exemple) avant la soutenance, au moyen d'un formulaire dédié. La confidentialité totale ou partielle de la thèse peut également être expressément demandée par le jury au cours de la soutenance. Une thèse confidentielle est signalée sur les catalogues et portails habituels, mais son texte intégral reste inaccessible jusqu'à la fin de la période de confidentialité.

10. Structurer et diversifier une offre d'enseignements. La distinction entre *Education* et *Training*, c'est-à-dire entre des enseignements théoriques et pratiques, doit être maintenue. Les enseignements doivent ainsi articuler deux dimensions et maintenir la double exigence : d'une part, ils doivent être utiles au regard des attentes formulées par les services de renseignement ; d'autre part, ils doivent respecter l'exigence universitaire, permettant un recul critique et une forme de réflexivité quant aux compétences acquises. En somme, il faut promouvoir la combinaison des enseignements dispensés par des professionnels et des universitaires.

Par ailleurs, s'agissant du recrutement des agents, il nous semble important, comme cela a pu être souligné par certains professionnels du renseignement, de garantir une diversification des origines, parcours et cursus universitaires. Le recrutement au sein des services et l'offre de formation doivent s'appuyer sur la diversité du tissu universitaire français afin d'éviter une trop grande homogénéité des profils.

76. Sur ce point, voir le rapport du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, SGDSN, *Rapport sur le secret de la défense nationale en France*, janvier 2018, <http://www.sgdsn.gov.fr/uploads/2018/01/rapport-sgdsn-secret-defense-2018.pdf>.

77. Christopher Andrew, *For the President's Eyes Only: Secret Intelligence and the American Presidency from Washington to Bush*, New York, Harper Perennial, 1996 ; Christopher Andrew, *The Defence of the Realm, The authorized History of MI5*, Penguin, 2009, <https://www.theguardian.com/books/2018/oct/08/western-spies-no-better-than-russians-say-espionage-experts-christopher-andrew-annie-machon>, consulté le 16 octobre 2018.

78. Sur ce point voir l'introduction de Christopher Andrew, *The Secret World: A History of Intelligence*, Allen Lane, 2018.

Docteur de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS, Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron), agrégé de science politique, Jean-Vincent Holeindre est Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas où il dirige le Master Relations internationales. Enseignant également à Sciences Po et à l'EHESS, il est chercheur au Centre Thucydide de l'Université Paris II. Auteur de nombreux ouvrages et articles, ses travaux de recherche se situent au carrefour de la philosophie politique et des études sur la guerre. Soutenu pour sa thèse par le ministère de la Défense et rattaché alors au Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD), il a ensuite fait partie des Jeunes Chercheurs de l'IRSEM depuis la création de l'Institut jusqu'à son recrutement comme Maître de conférences à l'Université Paris II Panthéon-Assas en 2011. L'ouvrage issu de sa thèse de doctorat, *La Ruse et la Force. Une autre histoire de la stratégie*, paru en 2017 aux Éditions Perrin, a été couronné par le Prix Émile Perreau-Saussine récompensant les travaux d'un chercheur en sciences humaines et sociales de moins de 40 ans. Son nouvel ouvrage, *Ethics of War and Peace revisited* (édité avec Daniel R. Brunstetter), a paru chez Georgetown University Press en 2018.

Contact : jean-vincent.holeindre@irsem.fr

Benjamin Oudet est doctorant contractuel en Science politique à l'Université de Poitiers et chargé d'enseignements à Sciences Po. Ses recherches portent sur les problématiques du renseignement contemporain. Il est membre de l'Intelligence Section de l'International Studies Association et anime les groupes de travail « Renseignement » et « Terrorisme » au sein de l'AEGES. Il a publié avec Olivier Chopin *Renseignement et Sécurité* (Armand Colin, « Coursus », 2016).

Contact : benjamin.oudet@univ-poitiers.fr